

L'organisation des transports scolaires entre le domicile et le cycle d'orientation est de la responsabilité des communes partenaires du CO Derborence. **A l'intérieur du bus, en revanche, les enfants sont placés sous la responsabilité de leurs parents.**

Le titre de transport se présente sous la forme d'une carte plastifiée, format carte de crédit, avec photographie de l'élève et données d'identification. **Y sera également stipulé l'arrêt du transport strictement scolaire.** L'indication de cet arrêt obligatoire pour les transports scolaires a été rendu nécessaire afin de répartir les effectifs d'élèves sur les différentes lignes.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir insister auprès de vos enfants pour qu'ils prennent le bus aux arrêts indiqués sur leur carte de transport. D'autre part, nous vous rendons attentifs au fait que seuls les élèves de Vétroz-Poste et du Home peuvent utiliser le bus de ligne. Tous les autres élèves doivent impérativement emprunter les courses scolaires. Un non-respect de cette consigne peut en effet engendrer des surcharges dans certains bus.

Dans le cadre du contrat relatif à ce transport, les communes d'Ardon et de Conthey ont négocié avec les entreprises concernées la gratuité du transport entre la commune de domicile et l'arrêt Sion-Gare pour les trajets hors transport scolaire. La commune de Vétroz a retenu la mise à disposition de cartes multi-courses jusqu'à Sion. Les parents concernés sont informés par un courrier de l'administration communale durant l'été.

Mobilité douce

Afin de promouvoir la mobilité douce, les élèves qui le souhaitent sont autorisés à utiliser leur bicyclette, trottinette ou vélomoteur pour se rendre au CO Derborence.

- Les élèves d'Ardon ou de Vétroz peuvent parquer leur véhicule sous le couvert situé en bordure de la place des bus.
- Pour les élèves de Conthey, le parage de ces véhicules s'insère dans le concept de mobilité douce mis en place. Il se fera au nord du bâtiment, dans un espace dévolu à côté du parking des professeurs. Pour le détail, voir notre site internet.

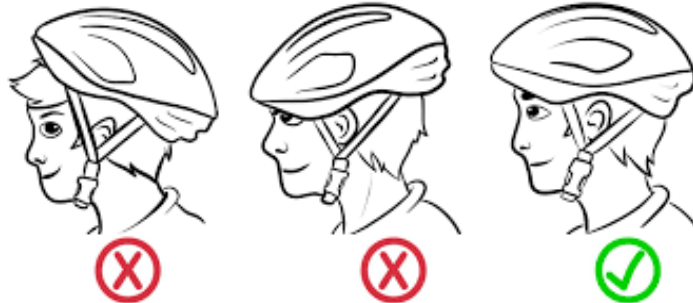
Ces espaces permettent de cadenasser les vélos. Ils ne font toutefois l'objet d'aucune surveillance et le CO Derborence n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis d'éventuels dommages aux véhicules sur les parkings mis à disposition.

Le parage sauvage sur les propriétés privées avoisinantes de l'école ou sur la voie publique sera dénoncé et sanctionné par les agents des polices municipales.

A leur arrivée, les élèves ont l'obligation de rejoindre immédiatement la cour de l'école quel que soit leur moyen de transport. La présence dans la cour au moment du premier gong (07h53, le matin ; 13h58, l'après-midi) est une exigence impérative.

Rappel important !

Les déplacements à vélo, à trottinette, à vélomoteur sont placés sous l'entière responsabilité des parents. **Le port d'un casque est une mesure de sécurité essentielle.**



Sécurité routière et sécurité des élèves... Respect des espaces privés

Nous invitons les parents qui viennent occasionnellement chercher leur enfant en voiture à parquer leur véhicule sur la place de parc publique, au sud de la place des bus (accès par le rond-point).

Les places privées des bâtiments proches, la rue du Collège et l'entrée de la cour de récréation ne sont pas prévues à cette fin.

Les agents municipaux veillent à la sécurité des usagers et des élèves.

Merci de votre collaboration.

Horaires des transports

Sous réserve de modifications – horaires mis à jour sur le site internet de l'école.

Horaires Aller						
Arrêts	Matin			Après-midi		
Ardon, Arnica	7.35			13.34		
Ardon, Centre	7.36			13.35		
Balavaud	7.37			13.36		
Magnot		7.38			13.37	
La Millière		7.39			13.38	
Vétroz Poste			7.41			13.40
Le Home		7.42				13.41
Champs-y-Zou		7.43			13.43	
CO Derborence	7.50	7.50	7.50	13.50	13.50	13.50

 Bus articulé course spéciale, bus scolaire
 Bus articulé course spéciale, bus scolaire
 Bus articulé course horaire,
 Ligne 311, course 66038
 Bus articulé course spéciale, bus scolaire
 Bus articulé course spéciale, bus scolaire
 Bus articulé course spéciale, bus scolaire

Horaires Retour							
Arrêts	Matin			Après-midi		Etudes/Soutiens	
CO Derborence	11.40	11.40	11.40	16.40	16.40	17.35	17.35
Champs-y-Zou		11.44			16.44		17.39
Le Home			11.45	16.45			17.40
Vétroz Poste			11.47		16.47		17.42
La Millière		11.48			16.48		17.43
Magnot		11.50			16.50		17.45
Balavaud	11.52			16.52		17.47	
Ardon, Centre	11.54			16.54		17.49	
Ardon, Arnica	11.55			16.55		17.50	

CONTHEY (élèves domiciliés hors périmètre du concept de mobilité douce défini par la commune de Conthey. Voir sur notre site)

Arrêts	Horaires Aller	
Aven	7.15	13.20
Daillon	7.15	13.20
Premploz	7.20	13.24
Erde	7.20	13.24
Sensine	7.25	13.28
St-Séverin	7.27	13.30
Bourg	7.28	13.31
Vens, Cave du tunnel	7.29	13.32
Conthey, Cave Provins	7.40	13.36
Conthey, Village	7.41	13.35
CO Derborence	7.50	13.40

Arrêts	Horaires Retour		
CO Derborence	11.40	16.40	17.35
Conthey, Village	11.45	16.45	17.40
Conthey, Cave Provins	11.44	16.46	17.41
Vens, Cave du tunnel	11.45	16.45	17.41
Bourg	11.46	16.46	17.42
St-Séverin	11.47	16.47	17.44
Sensine	11.49	16.49	17.46
Erde	11.43	16.44	17.41
Premploz	11.49	16.49	17.46
Daillon	12.00	17.00	18.00
Aven	12.00	17.00	18.00